

### *La peine capitale*

une femme de se promener seule la nuit mais en général, nos rues sont sûres. Notre société au Canada n'est pas menacée même s'il y a des mesures que nous pouvons et devrions prendre surtout en ce qui a trait aux inquiétudes, aux sentiments et aux droits de victimes.

Je voudrais citer quelques statistiques pour placer la question de la peine capitale dans son contexte. En 1983, au Canada plus de deux millions d'infractions au Code criminel ont été commises. C'est trop, mais ce chiffre comprend les excès de vitesse et d'autres infractions dont, j'imagine, pratiquement tous les députés se sont probablement rendus coupables de temps à autre. Huit pour cent de ces infractions soit 172 000 étaient des délits d'agression.

Pour bien faire comprendre les choses, il est intéressant de constater que pour chaque policier, homme ou femme, en service au Canada, on estime que de 1,5 à 2 délits d'agression sont commis au cours d'une année moyenne. Autrement dit, il est faux de s'imaginer que les agents de police sont en lutte constante contre les criminels. En fait, ils s'acquittent de beaucoup d'autres fonctions et ne sont pas, jour après jour, en contact avec les auteurs de délits d'agression.

Parmi ces délits, les meurtres représentaient environ 0,33 p. 100. La moyenne entre 1977 et 1983 a été de 589. Sur ces meurtres au cours de ces sept ans, on comptait en moyenne 178 assassinats, 170 meurtres et 140 qui n'ont pas été signalés.

Le taux de condamnation pour meurtre est relativement bas. Il est d'environ 19 p. 100 pour les assassinats et de 29 p. 100 pour les meurtres; ce qui donne une moyenne de 32 assassins condamnés par an entre 1977 et 1983 et 120 meurtriers. Si on suppose par exemple que la moitié des assassins serait effectivement exécutée, j'ignore si cela est réaliste ou non, c'est dire qu'environ seize assassins peut-être par an seraient vraiment pendus, électrocutés, recevraient une injection ou seraient tués de quelque autre façon affreuse. Il faut alors s'interroger sur le principe biblique du caractère sacré de la vie humaine et du commandement: «Tu ne tueras pas». Nous l'enfreindrions, en tant qu'État, qu'on exécute une ou mille personnes pour meurtre.

S'il doit y avoir un effet de dissuasion, on peut se demander quelle serait la réponse rationnelle, en supposant qu'il y en ait une, de quelqu'un qui est sur le point de commettre un délit entraînant un meurtre. Il y a 600 meurtres par an et 32 condamnations d'assassinats, dont 16 pourraient conduire à une pendaison. Cela ne représente qu'une possibilité de pendaison de 2,5 p. 100 et rien de plus.

La plupart des crimes sont commis sous le coup de la passion ou de la colère, sous l'effet de drogues ou en état d'ébriété, mais nous devons présumer que, en dépit de cela, le criminel ou, si l'on veut, le criminel en puissance, sera dissuadé de commettre son acte, qu'il aura un moment de lucidité et de logique et se dira que s'il se sert de son arme, il risque de payer de sa vie. Il sait qu'il a 2,5 p. 100 de chances d'être pendu, mais 39 sur 40 d'y échapper. Est-ce un moyen de dissuasion? Je ne le crois pas. Il est ridicule de dire que les criminels raisonnent de la sorte quand on sait que le meurtre est essentiellement un acte irrationnel, mais il demeure que c'est un facteur très concret.

Je voudrais faire consigner certaines lettres que m'ont fait parvenir mes électeurs. En dépit des sondages d'opinion, le courrier volumineux que je reçois de mes électeurs révèle qu'ils s'opposent à huit contre un au rétablissement de la peine capitale et qu'ils sont en faveur du maintien de son abolition. J'ai sous les yeux la lettre de la jeune Elizabeth Monahan qui habite dans ma circonscription. Voici un passage de la lettre:

J'ai 11 ans, je m'appelle Elizabeth et je suis tout à fait contre la peine de mort. Vous soutenez qu'il est répréhensible de tuer quelqu'un mais par contre vous enlevez vous-même la vie à un être humain. Est-ce que cela vous semble logique? A quoi sert-il de tuer quelqu'un?

Nous disons cela des assassins, et nous devrions en dire autant de l'État. Cette petite fille ajoute ce qui suit:

Et si vous faites une erreur et ne découvrez que trop tard vous être trompé, qu'arrive-t-il alors? Il y a une famille qui aura beaucoup de peine.

Une autre personne de ma circonscription qui habite rue Cartier écrit ceci:

Monsieur,

Moi aussi, je me déclare contre l'imposition de la peine capitale au Canada. Je vis dans ce pays, ma nouvelle patrie, depuis environ 13 ans et l'absence d'exécution capitale est l'une des nombreuses institutions d'humanité qui m'ont plu et me plaisent.

J'estime que la peine de mort n'est rien de moins qu'un acte de vengeance collective, voire de lynchage légalisé.

Je compte que vous et vos collègues ferez tout ce que vous pourrez pour que le Canada ne régresse pas à la loi barbare du talion, «œil pour œil, dent pour dent».

Voici la lettre d'une autre personne de ma circonscription:

Monsieur,

Je vous écris pour vous encourager, vous et tous les autres députés, à ne pas rétablir la peine de mort au Canada. Je suis contre tout châtiment brutal ou cruel. Je ne crois pas que la peur empêche le meurtre. Nous pouvons constater que, aux États-Unis, plus grande est la peur, plus il semble se commettre de meurtres. Il n'y a en tout cas pas de statistique qui prouve de façon convaincante le pouvoir dissuasif de la peine capitale.

Les familles des victimes ont droit à des égards, à la sympathie et à un appui dans leur peine et leur colère. Les criminels incontrôlables ont besoin d'être enfermés et de recevoir des soins psychiatriques pour changer et échapper au tourment de leurs propres déficiences.

J'espère que vous suivrez votre conscience et qu'elle vous dira de vous opposer à la peine capitale, d'appuyer le droit de sympathiser avec la peine et la colère des victimes et de préconiser plus de soins psychiatriques pour ceux qui commettent des crimes violents. Je crois aussi qu'un contrôle plus strict des armes à feu réduira le nombre de meurtres.

Voici une autre lettre d'un électeur:

Monsieur,

Un problème m'inquiète plus que tout autre auquel le Canada doit faire face au cours des prochains mois. C'est celui de la peine capitale. J'avais espéré que le débat était terminé pour de bon, n'en déplaise à l'aile des conservateurs favorable à la loi du talion. Il n'est malheureusement pas terminé.

Il poursuit en disant:

Nous ne devrions jamais être obligé de vivre à nouveau dans un Canada où le meurtre légal est synonyme de justice. Les tenants du rétablissement de la peine capitale ne sont que trop symptomatiques du genre de pays qu'on voudrait faire du Canada, soit un Iran, une Afrique du Sud, une URSS, une Chine. Non merci, ce n'est pas mon genre de Canada.

Une autre lettre contient le passage suivant:

Nous savons, nous aussi, que la peine capitale n'a pas d'effet dissuasif. C'est inhumain de tuer légalement des humains faute de meilleure solution ou en raison du coût élevé des peines d'emprisonnement et cela nous abaisse tous personnellement.

Si on ajoute à cela le risque d'exécuter un innocent, on aboutit à une situation indéfendable sur les plans humain, moral et juridique. Ce n'est pas digne de nous et de nos enfants.